

L'incendie de la prison de Pouldavid en 1748

Sous l'Ancien Régime la Seigneurie et Juridiction du Névet¹ avait sa prison à Pouldavid. La transcription ci-dessous nous rapporte le témoignage d'habitants du lieu qui ont assisté à l'incendie de la geôle dans la nuit du 16 au 17 février 1748. Il est suivi du rapport d'expertise du 10 mai suivant qui établit le devis des travaux à effectuer pour sa remise en état. Le four à pain et le moulin à eau voisin, également propriété de la Seigneurie, demandaient aussi réfection. L'emplacement de cette prison se trouve dans l'angle des actuelles rues Gradlon et Eugène Lucas.

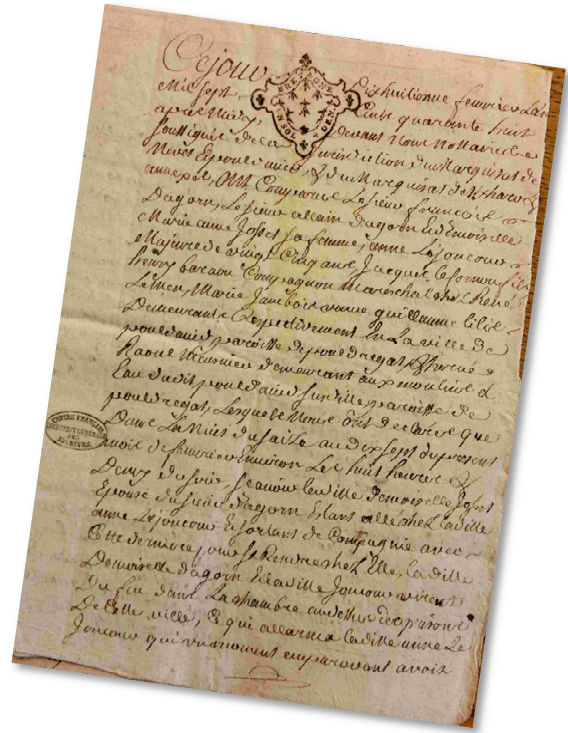
« Copie de déclaration faite par les sieurs François et Allain Dagorn et autres.

Ce jour dix huitieme feувrier l'an mil sept cent quarante huit après midy, devant nous nottaires soussignés de la juridiction du marquisat de Nevet et Pouldavid, et du marquisat de Kerharo et annexes, ont comparu le sieur François Dagorn, le sieur Allain Dagorn et demoiselle Marie-Anne Josset sa femme, Anne Le Joncour, majeure de vingt cinq ans, Jacques Le Cornou fils, Henry Baraou compagnon maréchal chez René Le Men, Marie Jambois veuve Guillaume Lilis demeurant respectivement en la ville de Pouldavid, paroisse de Pouldregat, Hervé Raoul, meunier demeurant aux moulins à eau dudit Pouldavid, susdite paroisse de Pouldregat,

Lesquels nous ont déclarés que dans la nuit du saize au dix sept du présent mois de feувrier, environ les huit heures & demy du soir, scavoir laditte demoiselle Josset épouse du sieur Dagorn estant allé chez laditte Anne Le Joncour, en sortant de compagnie avec cette dernière pour se rendre chez elle, laditte demoiselle Dagorn et laditte Joncour virent du feu dans la chambre audessus des prisons de cette ville, ce qui allarma laditte Anne Le Joncour qui un moment auparavant avoit fait rencontre d'Anne Le Glem, femme de Michel Le Joncour, fermiers de laditte maison, et lui avoit dit qu'elle alloit chez sa fille, et sur le champ laditte Anne

Le Joncour se rendit chez Allain Le Gounidec et femme où elle trouva laditte Le Glem qui fut bien surprise d'apprendre cette triste chose, et dans l'instant ladite Le Glem sortit et se rendit avec précipitation de compagnie avec laditte Joncour, fis ouverture de la porte d'entrée et ayant montée l'escalier et voulut entrer dans laditte chambre, il leur fute impossible par l'ardeur du feu d'approcher, et laditte Joncour ensuite fut avertie de faire sonner les cloches pour avoir du secours, lesdits sieurs François et Allain Dagorn, et lesdits Cornou fils, et Baraou, qu'estant chez ledit René Le Men d'où ayant oüye crier au feu, ils sortirent d'abord et se rendirent dans l'endroit d'où leur paraissoit sortir la voye et crye de secours, et estant près de la maison desdits Michel Le Joncour et femme, ils y entrèrent et ne purent simplement que faire sortir un lit et une armoire de la cuisine, avec quelques pochées de bleds de la chambre au dessus de laditte cuisine, dans laquelle chambre il resta plusieurs autres pochées de bleds, de marchandises au sieur Guezennec, et quantité d'effets et meubles qui leur fut impossible de sauver et enlever par le grand feu qui y estoit, et ledit sieur François Dagorn en ? du feu qui alloit reprendre et tomber dans laditte cuisine en fit sortir de force laditte Le Glem, et dans l'instant qu'ils achevoient de mettre les pochées de bleds qu'ils avoient pu sauver en lieu de sureté, ils apperçurent et virent ledit Michel Le Joncour qui fit sortir une vache de la maison à four à laquelle il avoit coupé son attache et sortit ensuite ledit Hervé Raoul qu'au son des cloches se rendit de chez luy en ville, et estant près de la maison desdits Joncour et femme, il aida à sauver par la fenestre trois à quatre pochées de bleds, et aida aussy au transport du lit et de l'armoire de la cuisine sans qu'il y put tenir(?) d'avantage, et ne vit ledit Michel Le Joncour que sur la fin du secours par luy donné, laditte Jambois, que ledit Michel Le Joncour entra chez elle ledit jour saiziesme feувrier entre les cinq heures et demy à six heures du soir de compagnie avec Nicolas Le Noury(ou Merdy ?) de Kerdjoulet en la trève de Kerlaz, et ayant ensuite rencontré Corentin Le Troadec de Kerleguer audit Pouldregat auquel ledit Joncour avoit affaire, il resta avec eux, et d'où il ne sortit qu'aux grands bruits et crys de force qui se répandirent dans la rue.

Tel est leur raport et déclaration qu'ils affirment véritable avec offre de répéter si requis est ou besoin sera, et nous ont requis a ce que nous leur avons rapporté audit Pouldavid susdite paroisse de Pouldregat, au rapport d el'in de nous, l'autre présant, sous les signes desdits sieurs François et Allain Dagorn, de laditte Josset, et de laditte Jambois, et dudit



Hervé Raoul pour leurs respects, celui de maistre Guillaume Goueznou repréasant laditte Anne Le Joncour, de maistre Jacques Le Guillou pour ledit Cornou, de maistre François Goueznou à la requeste dudit Braraou affirmants ne scavoit signer de ce requis, et lenôtre, les jours et an que devant, ainsy signé en la minutte de celle,

F. Dagorn, A. Dagorn, Marie-Anne Josset, Marie-Anne Jambois, Hervé Raoul ; G. Gouenou, Jacques Guillou, F. Gouzenou, J.A.Morand notaire, Thomas autre notaire registrateur, et contrôlé à Douarnenez le vingt et huit dudit mois et an par Delecluze qui a marqué receu dix neuf sols trois deniers. »

Rapport d'expertise du 10 mai 1748

« L'an mil sept cents quarante huit, ce jour dixiesme may avant midy, nous Guillaume Nicolas de Leissegues et Louis Kerlann, notaires de la jurisdiction de Guengat et Leshascoet, demeurants en la ville de Locornan (sic) Saint Ronan des Boys, évesché de Quimper, scavoit faisons qu'à la requette d'écuier Louis de Keroullas sieur de Kerversio avocat à la cour, demeurant en son manoir de Treffry, paroisse de Quemeneven, faisant et agissant pour haute et puissante dame Marie Thérèse Josèphe de Nevet, veuve de haut et puissant seigneur messire Jan Anthoine François de Franquetot, vivant chevalier seigneur comte de Coigny, cordon bleuff, lieutenant général des armées du roy, colonel général de ses dragons, gouverneur et grand bailly des ville et château de Caën et du château de Choisy, renonçante à sa communauté, nous nous sommes transportés de compagnie avec le dit sieur de Keroullas, Jan Georget maître maçon, Yves Le Rividic maître charpentier meunurier, et Henry Guezenec maitre couvreur d'ardoise demeurants en la ville dudit Locornan, paroisse de Saint Ronan des Boys, jusques à la ville de Pouldavid, paroisse de Pouldregat, à l'effet de dresser estat & procès verbal tant des prisons et geolles dudit Pouldavid que de la maison du four banal y joignant, incendiés la nuit du saize au dix sept du mois de fevrier dernier et des indigances de réparations des moulins dudit Pouldavid, ou estants rendus environ les huit heures et demi du matin, lesdit Gorget, Rividic, et Guezenec, ont en nos présanses procédéz au dit estat et procez verbal que nous avons rapporté comme il suit.

La maison de la geolle

La ditte maison de la geolle a deux longères et deux pignons contenant de long trante piedée et demy, de franc en œuvre quinze pieds et demy et de hauteur saize pieds sans portes, fenestres, planchers n'y aucuns boisages, le tout ayant été brulé et incendié la nuit du saize au dix sept fevrier dernier, les manteaux de cheminées, les corbaux et tous les palatres de boys sont aussy incendiés, et les murs qui estoient au dessus sont éboulés et endomagés dans plusieurs autres endroits par le feu ; de sorte qu'il les faut tous rétablir à neuff à l'exception d'environ la moitié de la façade de la ditte maison qui pourra servir estant chiquettée, et enduite de chaux pour tout quoy mettre en estat il faut faire une dépanse de cent cinquante livres. Les portes au nombre de trois dans les appartements d'embas et deux en haut, les fenestres, scavoit deux embas et deux en haut, les planchers, cloisons, ferrures, poutres et autres boisages du comble sont à refaire de neuff, estimés la somme de six cent livres, compris œuvre de mains et autres fournitures. Les lattes, clouds et ardoises pour la couverture estimés la somme de neuff cents livres y compris œuvre de mains, argilles et autres fournitures.

La maison à four

La ditte maison à four ayant de long vingt pieds et demy, saize pieds de largeur, et de hauteur saize pieds, est tout à fait en ruine, pour faire et rétablir le massonage de laquelle sur ses anciens fondements, il faut une dépanse de cent cinquante livres. Les deux portes, poutres & tillage avec le boisage du comble, estimés à refaire à neuff, la somme de quatre cents cinquante livres y compris clouds et œuvre de mains. Les lattes, clouds et ardoises, la somme de trois cents livres.

Le four

La voutte du four et son parement sont à refaire de neuff, estimés la somme de cent livres.

Les moulins de Pouldavid

La costière du nort de la maison du moulin a la longueur de trante et trois pieds sur douze de hauteur, est à refaire à neuff, estimée la somme de cent vingt livres. La porte d'entrée de la maison principale dudit moulin et la fenestre qui est auprès et une autre fenestre à la costière du nort sont de nulles valleur, estimés la somme de dix huit livres, compris fourures. La cloison de la cuisine et le tillage audessus sont de nulle valleur, estimés à refaire trante six livres. Le tillage au dessus de la chambre est de nulle valleur, il faut le refaire en neuff, changer un des poutres & tous les solivaux, estimés à remettre en estat la somme de quarante cinq livres. Le boisage audessus des moulins est en estat de servir. Les chevrons et lymantes au dessus de la chambre au bout des dits moulins sont de nulle valleur esgallement que la couverture de paille au dessus et pour les remettre à neuff, estimé la dépanse de la somme de quarante et cinq livres. La couverture d'ardoise au dessus des moulins est à refaire à neuff estimée la somme de six cents livres. La soue à pourceaux est entièrement ruinée et assolée, et pour la réparer à neuff, il faut la somme de quatre vingt dix huit livres.

Tel est le rapport des dits Gorget, Rividic et Guezennec, qu'ils affirment véritables, de quoy nous avons rapporté acte sur les lieux, à valloir et servir comme il appartiendra, sous les seignes des parties pour leurs respects et les notres, les dits jour et an, ainsy signé sur la minutte, de Keroullas, Jean Georget, Yves LE Rividic, h : Guezennec, Kerlann, notaire, et de Leissgues, notaire, ce dernier régistrateur, contrôlé à Locronan, le dix desdits mois & an. »

*Transcription : Mikaël LE BARS
Sources : Archives nationales – T/201/59-60*



La prison de Pouldavid a appartenu à la juridiction du Névet jusqu'à la Révolution. La photo ci-contre indique son l'emplacement, le bâtiment au premier plan (détruit vers 1970) est probablement un reste de cette prison, il apparait aussi sur le cadastre napoléonien de 1828.

L'Arbre de la Liberté, l'un des emblèmes de la Révolution Française, célèbre ici son triomphe face à un autre emblème, la geôle féodale, témoin des excès de l'Ancien Régime ; la « Bastille de Pouldavid » en quelque sorte.

¹ En 1748, l'héritière de la Seigneurie du Névet est Marie Thérèse du NÉVET, elle était née au château de Lézargant à Kerlaz en 1717. En 1729 elle épouse Jean Antoine François de COIGNY de FRANQUETOT, fils du Duc de COIGNY, gouverneur de Caen puis Maréchal de France. C'est dire la notoriété et la fortune des Du NEVET à cette époque.

Le 4 mars 1748, soit 3 semaines après l'incendie de Pouldavid, Marie Thérèse du NEVET perd son mari dans un duel, à l'issue d'une soirée (les jeux du roi à Versailles) qui avait mal tourné.

Le récit de cette fin tragique nous est rapporté par Biographie universelle ancienne et moderne Tome 8, A. Thoissier Desplaces, 1844,

« Le marquis de Coigny jouait avec le prince des Dombes, et perdait beaucoup ; il lui échappa de dire entre ses dents : - il est plus heureux qu'un enfant légitime - Le prince n'avait pas entendu le propos ; mais de bonnes âmes (il s'en trouve toujours) le lui rapportèrent. Il entra en fureur, et envoya appeler M. de Coigny en duel. Ils se rencontrèrent sur la route de Versailles, en pleine nuit. La terre était couverte de neige ; ils se battirent aux flambeaux : M. de Coigny fut tué sur place ; on le remit dans sa voiture, qu'on renversa dans un fossé. Il passa pour être mort de la chute. Le roi, qui l'aimait beaucoup, ne connut la vérité qu'après la mort du prince de Dombes, et quelques personnes ont même cru qu'il ne l'a jamais connue ».

Marie Thérèse du NEVET décède en 1778.